

Original: français

**RECTIFICATIONS ET MODIFICATIONS DE LISTES ANNEXEES
AU PROTOCOLE DE MARRAKECH**

Liste LIX - Suisse-Liechtenstein

La Mission permanente de la Suisse a fait parvenir au secrétariat la communication ci-après, en date du 5 octobre 1994.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint certaines rectifications que la Suisse désire apporter à la Liste de concessions "LIX - Suisse-Liechtenstein".

Vous trouverez ci-joint une liste des modifications¹ à apporter à la Partie I/Section 1-A, une liste de modifications de la Partie I/Section I-B, ainsi que des explications y relatives (Annexe 1). Nous apportons également deux précisions concernant la répartition du contingent tarifaire "animaux pour la boucherie; viandes essentiellement produites sur la base de fourrages grossiers", représentant des concessions négociées dans le cadre du Cycle d'Uruguay (Annexe 2). En ce qui concerne les rectifications de la Partie I - Section II, il s'agit exclusivement de corrections d'équivalents ad valorem (EAV) dont le niveau avait été reporté de manière erronée dans la Liste (cf. caractères gras, colonnes 3b et 4b); les taux spécifiques ne sont pas modifiés.

La Délégation suisse est disposée à fournir de plus amples renseignements concernant les rectifications susmentionnées aux participants qui le souhaiteraient.

Si aucune objection n'est notifiée au secrétariat dans un délai de 30 jours à compter de la date du présent document, les rectifications apportées à la Liste LIX - Suisse-Liechtenstein seront considérées comme approuvées et feront l'objet d'un procès-verbal officiel.

¹Français seulement.

Rectifications de la Liste LIX - Suisse - Liechtenstein / octobre 1994

Partie I - Section I (produits agricoles)

LEGENDE

- (1) Introduction des sous-positions tarifaires relatives aux "carrés de porc et leurs morceaux", omises par erreur.
- (2) Rectification de l'équivalent tarifaire après correction du niveau du prix intérieur selon les données de la période de base.
- (3) Erreur technique.
- (4) Addition du droit de douane à l'équivalent tarifaire, omis par erreur dans le calcul initial.
- (5) Insertion de positions à taux de droit réduits pour les vins industriels.
- (6) Tarification du droit de monopole (valeur moyenne de la période de base) prélevé sur les importations de beurre, omis par erreur dans le calcul initial.
- (7) Correction sur la base des données relatives aux importations de la période de base.

Liste LIX - SUISSE - LIECHTENSTEIN
PARTIE I - TAUX NPF
SECTION I-A
RECTIFICATIONS OCT. 1994

----- Numéro du tarif	----- Désignation des produits	----- Taux de base du droit (ancien)	----- Taux consolidé du droit (ancien)	----- Taux de base du droit (nouveau)	----- Taux consolidé du droit (nouveau)	----- Obser- vations	----- Sauvegarde spéciale
1	2	3	4	3	4	6	7

0203	VIANDES DES ANIMAUX DE L'ESPECE PORCINE, FRAICHES, REFRIGEREES OU CONGELEES:						
	- FRAICHES OU REFRIGEREES:						
	- - AUTRES:						
	- - - AUTRES:						
02031900	- - - CARRIES ET LEURS MORCEAUX			3.016,00	2.564,00	(1)	SGS
02031900	- - - AUTRES	466,00	396,00	466,00	396,00		SGS
	- CONGELEES:						
	- - AUTRES:						
	- - - AUTRES:						
02032900	- - - CARRIES ET LEURS MORCEAUX			3.016,00	2.564,00	(1)	SGS
02032900	- - - AUTRES	466,00	396,00	466,00	396,00		SGS
0204	VIANDES DES ANIMAUX DES ESPECES OVINE OU CAPRINE, FRAICHES, REFRIGEREES OU CONGELEES:						
	- CARCASSES ET DEMI-CARCASSES						
02043030	D'AGNEAU, CONGELEES	275,00	234,00	981,00	749,00	(2)	SGS
0207	VIANDES ET ABATS COMESTIBLES, FRAIS, REFRIGERES OU CONGELES, DES VOLAILLES DU NO 0105:						
	- MORCEAUX ET ABATS DE VOLAILLES (Y COMPRIS LES FOIES), FRAIS OU REFRIGERES:						

Liste LIX - SUISSE - LECHTENSTEIN
PARTIE I - TAUX NPF
SECTION I-A
RECTIFICATIONS OCT. 1994

Numéro du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit (ancien)	Taux consolidé du droit (ancien)	Taux de base du droit (nouveau)	Taux consolidé du droit (nouveau)	Obsers. vations	Sauvegarde spéciale
1	2	3	4	3	4	6	7
02073900	... AUTRES.						
ex02073900	... AUTRES	496,00	0,00	496,00	135,00	(3)	SGS
0209	LARD SANS PARTIES MAIGRES, GRAISSE DE PORC ET GRAISSE DE VOLAILLES NON FONDUES, FRAIS, REFRIGERES, CONGELES, SALES OU EN SAUMURE, SECHES OU FUMES:						
ex02090000	LARD SANS PARTIES MAIGRES, GRAISSE DE PORC	50,00	43,00	65,00	55,00	(4)	SGS
0708	LEGUMES A COSSE, ECOSSES OU NON, A L'ETAT FRAIS OU REFRIGERE:						
07082000	HARICOTS (VIGNA SPP., PHASEOLUS SPP.):						
ex07082000	HARICOTS NAINS ET HARICOTS A RAME:						
0810	AUTRES FRUITS, FRAIS:						
ex08102000	AUTRES				5,00		4,00
1008	SARRASIN, MILLET ET ALPISTE:						
10081000	AUTRES CEREALES:						
ex10081000	SARRASIN: POUR LA CONSOMMATION HUMAINE	42,00	35,70	45,00	38,00	(3)	SGS
10082000	MILLET:						

Modification de texte

Ligne manque

Liste LIX - SUISSE - LIECHTENSTEIN
FARTIE I - TAUX NPF
SECTION I-A
RECTIFICATIONS OCT. 1994

Numéro du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit (ancien)	Taux consolidé du droit (ancien)	Taux de base du droit (nouveau)	Taux consolidé du droit (nouveau)	Obser- vations spéciale	Sauvegarde
1	2	3	4	3	4	6	7
	· AUTRES VINS: MOUTS DE RAISINS DONT LA FERMENTATION A ETE EMPECHEE OU ARRETEE PAR ADDI- TION D'ALCOOL:						
	· AUTRES:						
	· · · VINS NATURELS, D'UN TITRE ALCOOMETRIQUE VOLUMIQUE:						
	· · · · N'EXCEDANT PAS 13 % VOL:						
	· · · · · ROUGES:						
22042911	· · · · · VINS DE BOUCHE			400,00	340,00	(5)	SGS
ex22042911	· · · · · VINS INDUSTRIELS			34,00	29,00		
22042912	· · · · · BLANCS:						
ex22042912	· · · · · VINS DE BOUCHE			385,00	327,00	(5)	SGS
ex22042912	· · · · · VINS INDUSTRIELS			34,00	29,00		
	· · · · EXCEDANT 13 % VOL:						
	· · · · · ROUGES:						
ex22042913	· · · · · VINS DE BOUCHE			400,00	340,00	(5)	SGS
ex22042913	· · · · · VINS INDUSTRIELS			42,00	29,00		
22042914	· · · · · BLANCS:						
ex22042914	· · · · · VINS DE BOUCHE			385,00	327,00	(5)	SGS
ex22042914	· · · · · VINS INDUSTRIELS			46,00	29,00		
2308	PREPARATIONS DES TYPES UTILISES POUR L'ALIMENTATION DES ANIMAUX:						
	· AUTRES:						

Liste LIX - SUISSE - LIECHTENSTEIN
PARTIE I - TAUX NPF
SECTION I-A
RECTIFICATIONS OCT. 1994

Numéro du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit (ancien)	Taux consolidé du droit (ancien)	Taux de base du droit (nouveau)	Taux consolidé du droit (nouveau)	Obsér- vations spéciale	Sauvegarde
1	2	3	4	3	4	6	7

23099010 . . . ALIMENTS POUR ANIMAUX,
MELASSES OU SUCRES; BISCUITS;
ex23099010 . . . SAUF POUR CHIENS, CHATS ET
OISEAUX

Modification de texte

3301 HUILES ESSENTIELLES (D'ETERPENEES
OU NON), Y COMPRIS CELLES DITES
"CONCRETES" OU "ABSOLUES"; RESI-
NOIDES; SOLUTIONS CONCENTREES
D'HUILES ESSENTIELLES DANS LES
GRAISSES, LES HUILES FIXES, LES
CIREES OU MATIERES ANALOGUES,
OBTENUS PAR ENFLURAGE OU MACE-
RATION; SOUS-PRODUITS TERPENIQUE
RESIDUAIRES DE LA DETERPENATION
DES HUILES ESSENTIELLES; EAUX
DISTILLES AROMATIQUES ET SOLU-
TIONS AQUEUSES D'HUILES ESSEN-
TIELLES;

33013000 . . . RESINOÏDES

Taux manquants **73,00** **18,00**

3505 DEXTRINE ET AUTRES AMIDONS ET
FECULES MODIFIES (LES AMIDONS ET
FECULES PREGELATINISES OU ESTERIFIES,
PAR EXEMPLE); COLLES A BASE D'AMI-

**Liste LIX - SUISSE - LIECHTENSTEIN
PARTIE I - TAUX NPF
SECTION I-A
RECTIFICATIONS OCT. 1994**

Numéro du tarif	Designation des produits	Taux de base du droit (ancien)	Taux consolidé du droit (ancien)	Taux de base du droit (nouveau)	Taux consolidé du droit (nouveau)	Obs- vations spéciale	Sauvegarde
1	2	3	4	3	4	6	7
	DONS OU DE FECULES, DE DEXTRINE OU D'AUTRES AMIDONS OU FECULES MODIFIES:		4,00		0,00		
	5301 LIN BRUT OU TRAVAILLE MAIS NON FILE; ETOUPES ET DECHETS DE LIN (Y COMPRIS LES DECHETS DE FILS ET LES EFFILOCHES): - L. 03 BRISE, TEILLE, PEIGNE OU AUTREMENT TRAVAILLE, MAIS NON FILE: - - AUTRE				0,10		0,00
	53012900				0,10		0,00
					Taux à effacer		

ANNEXE 2

Rectifications de la Liste LIX - Suisse - Liechtenstein /octobre 1994

Partie I - Section I (produits agricoles) - Section I - B (contingents tarifaires)

Contingent "Animaux pour la boucherie; viandes essentiellement produites sur la base de fourrages grossiers"

- Ajouter une note de bas de page 1) en regard des positions 02011000, 02012000, 02013000, 02021000, 02022000, 02023000, dont le texte est le suivant;
 - "au minimum 400t de viande "de haute qualité", selon les dispositions édictées en la matière, de toutes origines".
- Ajouter une note de bas de page 2) en regard des positions 02041000, 02042100, 02042200, 02042300, 02043000, 02044100, 02044200, 02044300, dont le texte est le suivant;
 - "au minimum 2100t, de toutes origines".
- Les notes de bas de page 1) et 2) actuelles portent désormais les chiffres 3) et resp. 4).

Liste LIX - SUISSE - LIECHTENSTEIN
PARTIE I - TAUX NPF
SECTION I-B
RECTIFICATIONS OCT. 1994

1 Désignation des produits	2 Numéro(s) du tarif	3		4		REMARQUES
		Montant initial du contingent et taux de droit qui lui est applicable (tonnes)	(fr /100 kg brut)	Montant final du contingent et taux de droit qui lui est applicable (tonnes)	(fr /100 kg brut)	
(1) CHEVAUX, ANES, MULETS ET BARDOTS VIVANTS	01012000		12,00 (PAR PIECE)		3,00 (PAR PIECE) taux corrigé vers le bas	
(5) ANIMAUX POUR LA BOUCHERIE, VIANDES ESSENTIELLEMENT PRODUITES SUR LA BASE DE FOURRAGES GROSSIERS	02061000		180,00		185,00	taux corrigé vers le bas
	0x16024110		185,00		185,00	nouvelle ligne
(6) ANIMAUX POUR LA BOUCHERIE, VIANDES ESSENTIELLEMENT PRODUITES SUR LA BASE DE FOURRAGES CONCENTRES	0x16025010		130,00		130,00	nouvelle ligne
	02013900		135,00		135,00	taux corrigé vers le bas
	02074100		135,00		135,00	taux corrigé vers le bas
	02074200		135,00		135,00	taux corrigé vers le bas
	02074300		135,00		135,00	taux corrigé vers le bas
16023100		135,00		135,00	taux corrigé vers le bas	
(7) PRODUITS LAITIERS EN EQUIVALENTS LAIT	04050010		940,00		940,00	(6)
	04050090		1.300,00		1.300,00	(6)
(10) PRODUITS D'OEUF SÈCHES	0x35021000 (- - SECHEE)		255,00		255,00	nouvelle ligne
	0x35021000 (- - AUTRE)		79,00		79,00	nouvelle ligne
(11) PRODUITS D'OEUF SÈCHES AUTREMENT QUE SÈCHES	0x35021000 (- - SECHEE)		255,00		255,00	nouvelle ligne
	0x35021000 (- - AUTRE)		79,00		79,00	nouvelle ligne
(13) FLEURS COUPEES		4.500		4.500		(7)
(14) POMMES DE TERRE DE SEMENCE ET DE TABLE, PRODUITS DE POMMES DE TERRE (EN EQUIVALENTS POMME DE TERRE)	07019000		7,00		7,00	(3)
(15) LEGUMES SOUMIS AU SYSTEME DES TROIS PHASES						
FRUITS SOUMIS AU SYSTEME DES TROIS PHASES (19) - AUTRES FRUITS FRAIS (2)	0x08101000	13.360	3,00	13.360	3,00	(3) nouvelle ligne
	0x08102000		5,00		5,00	nouvelle ligne

Liste LX - SUISSE - LIECHTENSTEIN
PARTIE I - TAUX NPF
SECTION I-B
RECTIFICATIONS OCT. 1994

1	2	3	4	REMARQUES
Désignation des produits	Numéro(e) du tarif	Montant initial du contingent et taux de droit qui lui est applicable (tonnes) (fr./100 kg brut)	Montant final du contingent et taux de droit qui lui est applicable (tonnes) (fr./100 kg brut)	
(20) FRUITS A CIDRE 2)	ex08103000	7.00	7.00	nouvelle ligne
	ex08081010	4.00	4.00	(3)
	ex08081090	7.00	7.00	(3)
	ex08082010	4.00	4.00	(3)
	ex08082090	7.00	7.00	(3)
(22) RAISIN POUR LE PRESSURAGE ET JUS DE RAISIN	08061020 20096020	40.00 100.00	40.00 100.00	nouvelle ligne nouvelle ligne
(24) VIN ROUGE A L'EXCLUSION DE VINS INDUSTRIELS				modification de texte, voir (5)
(25) VIN BLANC EN VRAC. A L'EXCLUSION DE VINS INDUSTRIELS				modification de texte, voir (5)

LISTE LIX - SUISSE - LIECHTENSTEIN
Seul le texte français de la présente liste fait foi

Partie I - Section II

Rectifications octobre 1994

Numéro du tarif 1	Désignation des produits 2	Taux de base du droit 3		Taux consolidé du droit 4		Droits de négociateur primitif 5	Autres droits et impositions 6
		3 a frs./ 100 kg brut	3 b EAV %	4 a frs./ 100 kg brut	4 b EAV %		
6110. 90 90	-- d'autres matières textiles	780.--	17.8	565.00	12.9		
7209. 14 00	-- d'une épaisseur inférieure à 0,5 mm	--.90	0.6	--.62	0.4		
7226. 10 13	---- non décapés	4.00	2.1	2.70	1.5		
8408. 20 20	-- pour tracteurs	32.00	0.7	25.00	0.5		
8409. 99 11	---- tracteurs	32.00	0.7	25.00	0.5		
8483. 10 20	-- d'un poids unitaire n'excédant pas 100 kg	28.00	1.6	22.00	1.3		
40 30	-- d'un poids unitaire n'excédant pas 100 kg	28.00	1.0	22.00	0.8		
60 20	-- d'un poids unitaire n'excédant pas 100 kg	28.00	1.6	22.00	1.2		
8517. 20 00	- téléscripteurs	82.00	0.5	57.00	0.4		
8708. 40 80	-- d'autres tracteurs	35.00	2.8	28.00	2.2		
50 80	-- d'autres tracteurs	35.00	2.4	25.00	1.7		
99 92	---- d'autres tracteurs	35.00	5.0	26.00	3.6		
9406. 00 90	- en autres matières	37.00	3.2	26.00	2.3		